

II
Mouvement de la population.

CHAPITRE PREMIER

MATRIMONIALITÉ

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique de la France. — Mouvement de la population pendant la période de 1861-65, et les recensements de 1856-1861-1866-1872-1876. — Statistique de population des divers États de l'Europe. — Statistique internationale (population) publiée par QUETELET et HEUSCHLING. 1865. — BERTILLON, Art. Mariage (Dict. encyclopédique).*

Le mariage intéresse l'hygiéniste par des côtés multiples. Après avoir fixé son degré de fréquence, l'état civil et l'âge des conjoints, nous aurons à faire ressortir l'influence exercée par le mariage sur la santé, la criminalité, l'aliénation mentale, le suicide et la mortalité.

Fréquence du mariage. — M. Bertillon a fait observer que les statistiques ayant pour but de déterminer la proportion relative des mariages dans un pays n'avaient de valeur qu'autant qu'elles portaient, non sur le nombre des mariages en rapport avec la population générale, mais seulement avec la population mariable (de 15 à 60 ans). En effet, comment établir une base d'après l'ensemble d'une population, lorsque dans certains pays, comme, par exemple, la Prusse, la Hongrie, l'Espagne, il y a un nombre considérable d'enfants; que d'autres contrées, la France, par exemple, présentent une proportion plus grande de vieillards?

Faisant donc subir aux statistiques d'ensemble ces éliminations nécessaires, M. Bertillon a pu déterminer les chiffres suivants :

En Angleterre, 14,76 mariages par 1000 habitants; l'élimination faite en outre de la population étant à l'état de mariage, le résultat est de 64 mariages sur 1000 habitants mariables; tel est le chiffre définitif indiquant l'aptitude matrimoniale de l'Angleterre.

La France est représentée par 57,2; le département de la Seine par 52,9; le Danemark 58,6; la Belgique 42,7; les Pays-Bas 52,5, et la

Norvège 55,7 (voy. article *Mariage*, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, premier tableau).

La moyenne annuelle des mariages en France pour chacune des sept périodes quinquennales de 1851 à 1865 est la suivante : 259 754, — 272 552, — 282 733, — 277 942, — 280 739, — 294 864, — 296 523. Il y a donc, comme on le voit, un accroissement évident, mais l'augmentation est beaucoup plus sensible dans d'autres pays; l'Angleterre donne la moyenne suivante : 118 061, — 119 495, — 128 226, — 142 873, — 157 869, — 162 475, — 175 421.

M. Bertillon a montré d'une façon saisissante cette différence dans ce tableau :

ÉTATS	PÉRIODES						
	1850-1855	1855-1860	1860-1865	1865-1870	1870-1875	1875-1880	1880-1885
France. . .	4000	4049	4089	4070	4081	4152	4142
Angleterre. .	4000	4015	4086	4210	4356	4576	4470

Il résulte de la *Statistique de la France* (nouvelle série), publiée par le ministère du commerce, qu'en 1869, le nombre des mariages, exclusion faite de l'Alsace-Lorraine, a dépassé celui des dix années précédentes. En 1870, ce nombre a subi une diminution considérable (1870, 223 705; 1869, 303 482); cette situation a pris fin avec la guerre, et, sans atteindre leur chiffre primitif, les mariages se sont accrus dans une assez forte proportion. On en compte en 1871 : 262 476.

Le nombre des mariages contractés en 1872 s'est élevé à 352 754, soit 0,98 pour 100 habitants. C'est le chiffre le plus élevé qui ait été atteint dans notre pays, même aux époques les plus prospères, car jamais la proportion des mariages n'avait dépassé 0,82 pour 100; mais il ne faut pas oublier qu'en 1870 l'appel de tous les célibataires sous les drapeaux avait fait descendre ce rapport à 0,60, et qu'en 1871, année où s'est terminée la guerre, ce rapport ne s'est élevé qu'à 0,72. Beaucoup d'unions ont été alors retardées et se sont accomplies en 1872.

Dans le département de la Seine, l'insurrection de la Commune a suspendu la progression que l'on y observait depuis plusieurs années et produit un mouvement rétrograde qui ne s'est arrêté qu'après la fin de 1871. Ainsi, en 1870, ce département, qui avait fourni 16 702 mariages, n'en a donné que 14 714 en 1871.

C'est le département de la Seine qui, à population égale, fournit le plus grand nombre de mariages (1872, 1,15 pour 100 habitants). Mais cela tient uniquement à ce qu'on y compte relativement plus d'adultes, c'est-à-dire un plus grand nombre d'individus aptes à se marier. Dans le département de la Seine, la proportion est de 53 pour 100, tandis qu'elle n'est que de 25 en province. Si, au contraire, on recherche l'aptitude au mariage de la population mariable, on trouve pour 100 mariables 7,0 mariés dans le département de la Seine, et 8,1 mariés dans les autres départements.

Les chiffres mensuels de 1869, comparés à 1871, dénotent d'une

façon évidente l'influence inverse de la guerre et de la paix au commencement et à la fin de 1871.

MOIS	MARIAGES	
	1869	1871
Janvier	1,094	259
Février	1,078	334
Mars	478	213
Avril	1,098	622
Mai	791	809
Juin	957	985
Juillet	767	963
Août	616	748
Septembre	788	904
Octobre	853	952
Novembre	1,053	1,233
Décembre	468	575
Moyenne par jour	832	719

Enfin, malgré la diminution relative très considérable survenue dans le nombre des mariages de 1872 à 1874, le rapport de 1874 est encore supérieur à celui d'une année moyenne (1874, 0,83 pour 100, 1875, 0,82 pour 100, 1869, 0,82 pour 100).

Presque partout, la probabilité du mariage est plus grande pour l'homme que pour la femme : en Hollande et en Angleterre, ce rapport est comme 52,8 : 61,9, soit comme 100 est à 117, c'est-à-dire que, dans ces deux pays, le même nombre de gens mariables, qui donne 100 mariages annuels, si ce sont des femmes, en fournit 117, si ce sont des hommes. En France, ce rapport est annuellement comme 100 est à 105. M. Bertillon montre que cette différence tient à celle des seconds mariages, trois ou quatre fois plus fréquents pour les hommes que pour les femmes.

La proportion des mariages de veufs est à peu près double de celle des mariages de veuves jusqu'à l'âge de 50 ans et est triple de 50 à 60 ans. En 1872, les mariages de veufs de l'un et de l'autre sexe ont été plus nombreux qu'en temps ordinaire, les événements de 1870-71 avaient accru considérablement le nombre des veufs et des veuves. En Autriche, en Angleterre, en Hollande, en Belgique, le contingent fourni par le second mariage est très considérable et beaucoup plus important qu'en France; les veuves se remarient rarement en Suède et en France, et plus souvent, d'après M. Bertillon, en Angleterre, en Hollande et surtout en Autriche.

La distribution mensuelle se répartit très inégalement et subit l'influence des rites religieux (le carême), de certaines habitudes rurales, des usages locaux.

Les résultats de la statistique varient suivant la différence des cultes : de 1859 à 1861 les chrétiens dits évangélistes donnaient 8,3 mariages par 1000; les juifs, 8; les catholiques, 7,8. En Allemagne, on a constaté la plus grande fréquence des mariages mixtes. Ainsi, en Bavière, de 1835 à 1840, on en comptait 2,7 pour 100 mariages. Le nombre en a triplé de 1860 à 1862.

On a longtemps cru que la proportion de la mortalité était en raison de la fréquence des mariages. M. Bertillon a montré qu'il y avait là une erreur provenant de la confusion faite entre la mortalité générale, qui s'accroît évidemment par le plus grand nombre de naissances résultant du plus grand nombre de mariages, et la mortalité à chaque âge. Les unions hâtives et largement fécondes sont, au contraire, le salut des nations à mortalité

rapide, qui, sans ce renouvellement constant opposé à la décimation, seraient nécessairement condamnées à disparaître, danger qui menace actuellement la colonie islandaise.

Mariage considéré au point de vue de l'âge des conjoints. — La plus grande fréquence du mariage se rencontre, pour la France, de 25 à 35 ans chez les hommes. Il en est de même pour l'Italie et la Belgique¹.

En Angleterre, c'est de 20 à 30 ans que cette période peut être fixée.

Les mariages parisiens offrent une particularité singulière et qui semblerait invraisemblable, si les chiffres ne venaient en démontrer la certitude. C'est à la période où le mariage se produit le plus volontiers en France, c'est-à-dire de 25 à 30 ans, que le nombre des mariages parisiens est le plus restreint; il augmente avec l'âge, et c'est seulement au delà de 40 ans pour les hommes et de 35 ans pour les femmes que la matrimonialité, atteignant son maximum, égale et surpasse celle de la France entière.

Nous remarquons que, en France, la différence d'âge entre les époux, sensible dans la jeunesse, va en décroissant, puis se nivelant avec les années; enfin, la tendance est manifeste, chez l'homme ou la femme d'un âge avancé, de chercher en quelque sorte à compenser son âge par la jeunesse plus grande de son épouse ou de son époux. Le fait est également observable chez l'homme et chez la femme; la femme ayant plus de 30 à 35 ans prendra un mari moins âgé qu'elle; le mari de 60 ans choisira une femme de 40².

Les recherches de Salder sur les pairs anglais donnent des indications intéressantes sur le rapport existant entre la fécondité des mariages et l'âge des époux. D'après lui, la fécondité moyenne, de 4,1 enfants par mariage, s'élève à 5,11, l'homme ayant dépassé 26 ans, puis redescend à 4,45 lorsqu'il a de 26 à 36 ans, et enfin à 2,84, si l'homme entre en ménage après sa 36^e année. Le résultat d'ensemble est le même chez les femmes. Le

¹ Nous donnons ici l'âge auquel on peut se marier dans divers pays de l'Europe : Autriche : 14 ans pour les deux sexes; — Allemagne : hommes, 18 ans; femmes, 14 ans; — Belgique : hommes, 18 ans; femmes, 15 ans; — Espagne : hommes, 14 ans; femmes, 12 ans; — France : hommes, 18 ans; femmes, 15 ans; — Grèce : hommes, 14 ans; femmes, 12 ans; — Hongrie : catholiques et orthodoxes : hommes, 14 ans; femmes, 12 ans; protestants : hommes, 18 ans; femmes, 15 ans; — Italie : hommes, 18 ans; femmes, 15 ans; — Portugal : hommes, 14 ans; femmes, 12 ans; — Russie : hommes, 18 ans; femmes, 16 ans; — Roumanie : hommes, 18 ans; femmes, 16 ans. — Suisse : selon les cantons; hommes, de 14 à 20 ans, femmes de 12 à 17 ans; — Turquie : à la puberté.

² Lorsque le mari a de 25 à 25 ans, la femme a 7 ans de moins; à la période suivante, la différence n'est plus que de 2,4; puis il y a presque égalité d'âge moyen pour les garçons qui épousent des filles de 30 à 35 ans. Enfin, au-delà, l'âge de la femme l'emporte de 2, puis de 4, puis enfin de 7 à 8 ans sur celui de l'époux. Les femmes se mariant à des hommes de 40 à 50 ans n'ont que 31,6, c'est-à-dire ont déjà douze ans de moins que leur époux; mais, si l'époux est âgé de plus de 60 ans, elles sont de 20 ans plus jeunes que lui. Plus l'époux est âgé, plus l'épouse est relativement jeune; à partir de 30 à 35 ans pour la femme le mari est d'autant plus jeune que la femme est plus âgée. Cette tendance est beaucoup plus manifeste en France qu'en Angleterre. Ces mariages tardifs se font remarquer par leur peu de fécondité.

chiffre est de 5,15 pour la femme qui se marie avant 26 ans; 3,5 de 26 à 36 ans, et 2,89 pour celles qui se marient après leur 36^e année. Mais, trop jeune, la femme est moins féconde et ses enfants moins viables. En effet, la femme de moins de 16 ans accomplis donne 4,4 de naissances par mariage; ses enfants ont une mortalité de 28 pour 100. De 16 à 20 ans, on compte 4,65 enfants et 20 décès; de 20 à 24 ans, 5,21 enfants et 18,8 décès.

Il est donc certain que le mariage hâtif est préjudiciable et à la fécondité de la mère et à la vitalité de l'enfant. Il serait d'ailleurs extrêmement difficile de chiffrer exactement le nombre moyen des enfants par mariage; il faudrait pouvoir s'aider, au préalable, d'une statistique qui indiquât le nombre des enfants nés d'un mariage, lors du décès de l'un des deux époux. Mais un tel document n'existe point et on a recours à un artifice de calcul consistant à diviser les naissances par le nombre moyen annuel des mariages. M. Bertillon évalue à 2 pour 100 pour l'Angleterre la proportion des erreurs résultant de cette numération. Ainsi, il porte à 4 le chiffre des enfants vivants, pour chaque couple, chiffre ordinairement évalué à 3,9.

En France, chaque mariage pris séparément ne fournit que 3 naissances; et encore, à 20 ans, la proportion en est-elle réduite à 1,92. Notre population adulte ne se maintient et ne progresse quelque peu, quant au nombre, que par l'appoint que lui fournit la natalité illégitime.

Le tableau suivant donnera quelques indications sur la fécondité relative du mariage dans les différents pays.

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE THÉORIQUE MOYEN D'ENFANTS PAR MARIAGE PENDANT LA PÉRIODE 1861-1865 (HONGRIE ET BOHÈME EXCEPTÉE)

ÉTATS	NOMBRE	ÉTATS	NOMBRE
Hongrie (1856-59)	5	Écosse	4,12
Russie	4,68	Hollande	4,08
Espagne	4,51	Autriche	4,015
Bohême (1856-59)	4,4	Belgique	3,96
Italie	4,55	Angleterre	3,91
Norvège	4,25	Saxe	3,855
Suède ²	4,25	Danemark	3,75
Wurtemberg	4,22	Bavière	3,408
Prusse	4,14	France	3,08

¹ Pour la période de deux ans, 1864-1865, qui seule m'est connue, la fécondité n'a été que de 4,31.

² En Suède, où l'on a des documents précis depuis plus d'un siècle, la moyenne générale est de 4 naissances vivantes par mariage. Pour certaines périodes quinquennales, elle est descendue à 3,5 ou 3,7; pour d'autres elle s'est élevée à 4,5. Des oscillations de cet ordre se retrouvent à peu près dans tous ces pays (Bertillon).

Influence du mariage sur la criminalité. — M. Bertillon, pour atténuer les erreurs pouvant provenir de certaines coïncidences, a basé ses recherches sur deux périodes assez distantes, la première de 1840 à 1845, l'autre de 1861 à 1868.

Cet auteur, qui paraît ici quelque peu pessimiste, n'évalue pas la criminalité d'après le chiffre des condamnations, mais considère que la majorité des accusés constitue des criminels qui n'ont été acquittés que grâce à l'insuffisance de preuves alléguées contre eux. Dans tous les cas, il eût été fort intéressant de faire ces deux calculs différents, et la conformité des conclusions, si elle eût existé, eût acquis plus d'importance.

Nous ne donnerons ici que les résultats de la dernière statistique, c'est-à-dire ceux de 1861 à 1868, qui sont en concordance avec ceux de la première. La criminalité des célibataires étant rapportée à 100, celle des époux n'est que 49,25 pour les crimes contre les personnes, elle descend à 45,50, s'il s'agit d'attentats contre la propriété. L'heureuse influence du mariage est surtout manifeste pour la femme: ainsi le même nombre de vivants, capable de fournir annuellement 100 accusés hommes mariés, en donne 170 parmi les célibataires mâles, tandis que, pour le sexe féminin, le même nombre fournissant 100 accusées femmes mariées en donne 240 chez les non mariées. Ce rapport, que M. Bertillon appelle le degré de préservation du crime par le fait du mariage, est donc de 1,7 pour les hommes et s'élève à 2,45 pour les femmes.

Le veuvage réduit de 100 à 67 l'attentat contre la propriété, tandis qu'il accroît notablement la criminalité contre les personnes (surtout chez les femmes).

La paternité et la maternité apportent aussi une influence extrêmement salutaire.

Influence du mariage sur l'aliénation mentale. — L'influence du mariage contre l'aliénation mentale est telle, qu'elle réduit le danger de près de moitié, et cependant l'âge auquel apparaît habituellement la folie correspond à l'âge probable du mariage. D'après Parchappe, en effet, le danger de l'aliénation présente son maximum entre 30 et 40 ans; or, sur 10 000 habitants, on trouve 3,68 chez les célibataires, 2,02 chez les époux et 3,1 chez les veufs et veuves.

Influence du mariage sur le suicide. — La préservation du suicide par le mariage paraît évidente; le célibat et le veuvage constituent chez les deux sexes une cause active de suicide. Ainsi il résulte de la statistique judiciaire que, sur 1 million d'hommes non mariés, il y a par an 275 suicides, tandis que les veufs en donnent 628 et les époux seulement 246; en d'autres termes, le même nombre d'individus capables de fournir chaque année 100 suicides, si ce sont des hommes mariés, en donnera 111,4 chez d'anciens célibataires et 256 chez des veufs. Or, comme le fait remarquer M. Bertillon, la tendance au suicide s'augmentant avec les années, si l'influence de l'âge devait seule agir, le danger serait beaucoup plus grand pour les époux que pour les célibataires; le rapport devrait être alors comme 100 : 55,5. Or, c'est le contraire qui s'observe, la fréquence du suicide chez les époux est inférieure à celle des célibataires dans le rapport de 100 à 111,4. Cette aggravation, qui résulte de l'âge, rend plus difficile à apprécier l'influence du veuvage sur le suicide. Toutefois M. Bertillon établit également que, chez l'homme comme chez la femme, l'action du veuvage s'ajoute à celle de l'âge et accroît ce danger dans l'un et dans l'autre sexe. Il est à remarquer que, sur 1000 époux qui se suicident, il y en a 704 qui ont des enfants; sur 1000 épouses se suicidant 610 seulement sont mères.

Influence du mariage sur la mortalité. — Le mariage, à la condition de n'être pas prématuré, a chez les deux sexes une action salutaire sur la viabilité.

D'intéressantes recherches ont été faites en France par M. Legoyt, en Hollande par Baumhauer; mais les conclusions les plus importantes sont à déduire des travaux de M. Bertillon, qui a basé ses calculs sur de longues périodes d'années. Sur 1000 hommes de 40 à 45 ans, il y a en France 9,55 décès d'hommes mariés, 16 chez les célibataires, et

18,89 chez les veufs. A Paris, 15,7 décès pour les hommes mariés; 27 de célibataires et 32,1 de veufs.

En France, de 30 à 35 ans, la mortalité des mariés étant 100, celle des célibataires est de 169 et celle des veufs 281. A l'âge suivant, c'est-à-dire de 35 à 40 ans, celle des célibataires est de 175 et celle des veufs 255; de 40 à 45 ans : célibataires 174, veufs 198; de 45 à 50, 171 et 194. En poursuivant cette énumération, on verrait que l'influence désastreuse du veuvage s'amende régulièrement avec l'âge, mais en persistant néanmoins.

Toutefois, conclu prématurément, le mariage devient à son tour une cause de danger, et au-dessous de 20 ans, la mortalité, de 14 chez l'homme, s'élève à 100 chez l'homme marié. L'ensemble de ces résultats s'appuie non-seulement sur les statistiques de la France, mais sur celles de la Belgique et de la Hollande.

M. Bertillon considère que l'heureuse influence du mariage, importante de 25 à 24 ans, manifeste de 24 à 23, sensible de 23 à 22, cessant de 22 à 21, serait remplacée par une augmentation dans la mortalité de 21 à 20 ans.

Les mêmes observations sont applicables à la femme : ainsi, de 40 à 45 ans, le chiffre de 100 décès pour les femmes mariées correspondrait à 151 pour des filles du même âge.

Cependant au-dessous de 25 ans le mariage devient pour la femme une cause de mortalité. En France, la mortalité, étant de 100 chez les filles de 20 à 25 ans, s'élève à 119 pour les femmes; chiffre très modéré relativement à la Belgique où il est de 157; à la Hollande, 175. Cette mortalité, plus intense que dans notre pays, persiste jusqu'à 40 ans, tandis qu'en France elle s'arrête à 25.

A 15 ou 20 ans en France la mortalité des jeunes filles étant 100, celle des jeunes femmes est de 158; idem en Belgique; en Hollande 208. M. Bertillon se demande si, en tenant compte de ces résultats déplorables, il n'y aurait pas lieu de modifier la loi française, qui autorise le mariage de la jeune fille à 15 ans et celui de l'homme à 18.

Le veuvage est plus préjudiciable à l'homme qu'à la femme; ce résultat observable partout est très remarquable en Belgique et à Paris.

Par le veuvage, la probabilité de la mort double ou triple chez l'homme; en Belgique et en France, le danger persiste jusque vers 40 ans, étant d'autant plus grand que le veuf est plus jeune. Avant 25 ans il triple et quadruple le danger de la mort. Cette aggravation s'atténue en France, après la quarantième ou cinquantième année, mais elle persiste en Belgique et à Paris. Il en est de même pour les veuves jusqu'à 35 ou 40 ans. Au-dessus de cet âge, le mouvement inverse se produit, du moins en France¹.

Les tableaux suivants, extraits de la Statistique de la France, donnent des renseignements intéressants sur le degré d'instruction élémentaire, les mariages consanguins et les légitimations d'enfants, pendant l'année 1869.

¹ Sur 1000 couples existants il y a chaque année, en France, 40 célébrations de nouveaux mariages, tandis que 33 à 34 sont rompus; sur 1000 mariages rompus, il y en a 992,4 qui le sont par la mort et 7,6 par la séparation de corps. L'Allemagne et principalement la Saxe se font remarquer par le nombre des séparations judiciaires 4 à 5 fois plus fréquentes qu'en France; mais la Belgique, la Hollande et la Suède en comptent moins que chez nous.

En France, sur 1000 demandes en séparation, de 1861 à 1868, 105,5 viennent du mari et 894,5 de la femme; 626 ménages ont des enfants et 374 sont sans enfants.

Sur 1000 demandes, 760 sont accueillies, 102 repoussées, 138 retirées, 94 fois par suite de réconciliation. Le nombre des séparations de corps est partout en voie d'accroissement. En France, de 1840 à 1845, sur 10.000 couples existants, il y avait 1,54 demandes et vingt ans plus tard plus du double, 5,40. Cette progression existe également en Bavière, en Belgique, en Hollande; les séparations de biens sont en voie de décroissance.

DEGRÉ D'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

	DÉPARTEMENT	POPULATION		FRANCE ENTIÈRE	
	DE LA SEINE	URBAINE	RURALE		
Nombre des mariés du sexe masculin . . .	qui ont signé leur nom . .	20,905	58,025	150,227	229,155
	qui ont signé d'une croix ou déclaré ne pas savoir signer	865	14,720	58,742	74,327
		21,770	72,745	208,969	305,482
Nombre des mariés du sexe féminin . . .	qui ont signé leur nom . .	19,250	48,137	124,961	192,348
	qui ont signé d'une croix ou déclaré ne pas savoir signer	2,520	24,606	84,008	111,154
		21,770	72,745	208,969	305,482

Nous donnons également un tableau montrant les résultats comparatifs des deux années 1869 et 1875.

NOMBRE DES ILLETTRÉS PAR 100 MARIÉS.

MARIAGES	HOMMES	FEMMES	LES DEUX SEXES RÉUNIS
DÉPARTEMENT DE LA SEINE :			
1869	4,0	11,6	7,8
1875	2,2	7,0	5,0
POPULATION URBAINE :			
1869	20,2	53,8	27,0
1875	17,5	27,6	21,7
POPULATION RURALE :			
1869	28,4	40,2	34,2
1875	25,5	54,5	29,0
FRANCE ENTIÈRE .			
1869	24,5	56,6	50,5
1875	19,8	51,0	25,4

Les progrès sont évidemment très-sensibles. Cependant aujourd'hui encore le cinquième des hommes qui se marient et le tiers environ des femmes peuvent être considérés comme tout à fait dénués d'instruction.

MARIAGES CONSANGUINS EN 1869

	DÉPARTEMENT DE LA SEINE	POPULATION URBAINE	POPULATION RURALE	FRANCE ENTIÈRE
	NOMBRE DES MARIAGES :			
Entre neveux et tantes.	1	41	57	49
Entre oncles et nièces.	19	56	126	201
Entre beaux-frères et belles-sœurs.	55	270	715	1,058
Entre cousines et cousins germains.	275	656	2,516	3,447

Les événements de 1870-71 ont eu une influence marquée sur l'accroissement des mariages entre parents et alliés, et principalement sur les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs. Toutefois, en comparant les années extrêmes, 1869 et 1875, on constate que, si le nombre des mariages consanguins a diminué, il y a eu au contraire une augmentation de mariages entre beaux-frères et belles-sœurs, laquelle paraît se poursuivre avec une certaine régularité.

Le nombre des mariages qui a donné lieu à la rédaction d'un contrat, qui est généralement l'indice d'un apport de l'un ou de l'autre des époux, s'est élevé en 1874 à 122,871, ce qui équivaut comme les années précédentes aux 40 pour 100 des mariages conclus.

En 1875, ce nombre s'est abaissé à 118 947 (39 1/2 pour 100). Dans l'intervalle des deux années extrêmes, les mariages frappés d'opposition ont varié de 291 à 145 et en même temps les actes respectueux se sont élevés de 1465 à 1629.

LÉGITIMATIONS D'ENFANTS EN 1869

	DÉPARTEMENT DE LA SEINE	POPULATION URBAINE	POPULATION RURALE	FRANCE ENTIÈRE
	Nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés.			
	2,405	4,654	7,257	14,294
Nombre des enfants ainsi légitimés.				
	3,422	6,257	8,512	18,191

En 1875, 17,964 enfants ont été légitimés par suite du mariage de leurs parents, et le nombre des mariages qui ont amené des légitimations s'est élevé à 14,429. Le rapport de ces mariages réparateurs, qui est de 1 sur 21 pour la France entière, s'élève à 1 sur 7 pour le département de la Seine.

Il résulte des chiffres que nous venons de rassembler, considérés dans leur ensemble, que le mariage n'est pas moins utile au point de vue individuel qu'au point de vue social. L'homme marié a des chances de longévité supérieure à celles des célibataires, et surtout à celles de l'homme veuf. Il est moins exposé au suicide et à l'aliénation mentale, il est enfin supérieur au point de vue de la moralité, ainsi que l'établit le chiffre des crimes et délits imputables soit aux hommes mariés, soit aux célibataires.

Chez les femmes le mariage est également heureux au point de vue de l'hygiène, malgré le danger tout spécial qui résulte des accouchements. Mais il est aussi prouvé que, si le mariage contracté dans de bonnes conditions physiologiques est extrêmement favorable à la santé, il agit en sens inverse dans les unions prématurées. Au-dessous de 21 ans, le mariage est aussi nuisible qu'il est utile au-dessus de cet âge.

Au point de vue de la matrimonialité, on voit également que notre pays n'est pas l'un des moins favorisés, bien qu'il soit dépassé dans cette voie par l'Angleterre, mais les mariages sont en France assez tardifs, ce qui contribue évidemment à en limiter la fécondité. Il serait donc à désirer, au double point de vue de la moralité et de l'accroissement de la population, que nos mœurs fussent modifiées à cet égard.

CHAPITRE II

NATALITÉ

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique de la France*. — VILLERMÉ. *De la distribution par mois des conceptions et des naissances de l'homme*. — BOUDIN. *De l'homme physique et moral dans ses rapports avec le double mouvement de la terre*. 1851. — BERTILLON, art. *Natalité*. *Dict. encyclop.*

On donne le nom de *natalité* au rapport qui existe entre le nombre des naissances et la population. Il s'obtient en divisant les naissances par le chiffre de la population N/P.

Mais, pour apprécier exactement la fécondité d'une population, on ne peut se contenter de chercher le rapport des naissances aux habitants de tous âges. Ce qu'il faut déterminer, c'est le rapport qui existe entre le